

Séance du 8 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Sont présents :

MM. Alain GUILBERT – René DELAFOSSE – Michel FOSSÉ – Éric BÉNARD et Gérard LETELLIER ;

Mmes Catherine JOUIS – Annick LEROUX – Jocelyne CHEVAL

Sont absents excusés :

Mme Josiane LESUEUR donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS.
M. Michel DAVID donne pouvoir à Mr Alain GUILBERT.

Secrétaire de séance : M. René DELAFOSSE

Convocation des membres du Conseil municipal le Vendredi 1er Avril 2022

I] – Approbation du compte rendu du 18 Mars 2022 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 18 Mars 2022, à l'unanimité des voix.

II] – Délibération pour voter le Compte de Gestion 2021 :

Le compte de gestion 2021 de Monsieur le Receveur Municipal est présenté par Monsieur le Maire. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des voix.

III] – Délibération pour voter le compte administratif 2021 :

Le compte administratif 2021 est présenté au conseil municipal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 257 860,37 € et les recettes de fonctionnement à 312 126,43 €.

Il ressort un excédent de fonctionnement pour l'année 2021 de 54 266,06 €.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 208 941,48 € et les recettes d'investissement à 171 829,43 €.

Il ressort un déficit d'investissement pour l'année 2021 de 37 112,05 €.

L'excédent de fonctionnement global s'élève à 115 418,28 € et le déficit d'investissement global à 49 239,93 €.

Les restes à réaliser pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 485 € et pour les recettes d'investissements à 0 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des voix le compte administratif 2021.

IV] – Délibération d'affectation du Résultat :

Il ressort au compte administratif 2021 un excédent de fonctionnement de 169 684,34 €.

Le Maire propose au conseil municipal de répartir cette somme au budget 2022 de la manière suivante.

Fonctionnement : R002 Excédent de fonctionnement reporté : 119 959,41 €

Investissement : Compte 1068 – Affectation du résultat : 49 724,93 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

V] – Divers demandes de subventions :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau (ci-dessous) et il précise que toutes autres demandes de subventions feront l'objet d'une demande ultérieure. Elles seront étudiées puis délibérées par le conseil municipal lors des réunions.

Tableau des Subventions	Montant de la Subv
Association des Anciens Combattants	270.00
A.D.M.R.	80.00
Amicale des Sapeurs Pompiers	80.00
Centre Henri Becquerel	80.00
Association du Comité des Fêtes	350.00
Croix Rouge	80.00
A.F.M. (Myopathies)	80.00
Vaincre la mucoviscidose	80.00
Coopérative Scolaire	1 080.00
Coopérative Scolaire (Sortie Scolaire)	296.00
Association « Les Amis du Patrimoine »	350.00
Participation Voyage pédagogique et BAFA	300.00
Association des aînés de Goupillières	350.00
Clic Saint-Austreberthe	129.00
Total	3 605.00

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix vote Pour.

VI] – Délibération Vote du Taux des 3 Taxes :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les trois taxes suivantes :

- Taxe Foncière bâti : 45,59 %
- Taxe Foncière non bâti : 44.14 %
- Cotisation Foncière des entreprises CFE : 0,000 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

VII] – Vote du Budget Primitif 2022 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget primitif 2022 se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 425 040 € dont 103 640 € de virement à la section d'investissement.
- Recettes : 425 040 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 405 160 €.
- Recettes : 405 160 € dont 103 640 € de virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal vote Pour à l'unanimité des voix.

VIII] – Délibération pour demander des subventions au Département et à l'Etat au titre de la DETR pour la défense Incendie :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer afin de faire les demandes de subvention au Département ainsi qu'à l'État au titre de la DETR concernant la défense Incendie pour l'installation de bornes incendies et de réservoir d'eau.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

IX] – Délibération concernant la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2022 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour le fond d'aide aux jeunes 2022 (pas existante en 2021).

Il informe son Conseil Municipal que la Commune verse déjà une cotisation à l'Association « Mission Local des Jeunes ».

Le Conseil Municipal s'abstient à l'unanimité des voix

IX] – Questions Diverses :

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'Entreprise Marchand pour réparer la fuite d'eau sur la toiture de la Garderie. Le montant du devis s'élève à 5 574 € HT soit 6 688,80 € TTC. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

PV 2022/3 du 08/04/2022

- Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CF Menuiserie pour la réalisation de la boîte à livre à la place de l'ancienne cabine téléphonique. Le devis s'élève à 2 658 € HT soit 3 189,60 € TTC. Le conseil municipal l'accepte à l'unanimité des voix.
- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis qui a été demandé à l'entreprise BURETTE concernant un columbarium de 6 places suite à la dernière réunion du 18 mars. Il s'élève à 2 666,67 € HT soit 3 200 € TTC. Le devis de l'entreprise PERAZZI s'élevait à 3 825 € HT soit 4 590 € TTC pour un columbarium de 9 places. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise PERAZZI pour un columbarium de 9 places d'un montant de 3 825 € HT soit 4 590 € TTC.
- Monsieur René DELAFOSSE demande à Monsieur le Maire s'il a des nouvelles concernant la situation de Monsieur LECACHEUR et Madame DELESTRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.